

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 22 janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, à la salle Socio-éducative de Praises, suite à la convocation du 18 janvier 2021.

Membres en exercice : 19

- Présents : 18

- Votants : 19

Etai^{ent} présents : **BOUCHERY** Marie-Christelle, **BERTAU** Jean-Marie, **GRATALOUP** Monique, **VIAUD** Patrice, **LIXON** Myriam, **CONSTANTIN** Jocelyne, **WIERZBICKI** Pascal, **WIERZBICKI** Nadine, **AUDÉ** Christine, **PÉTORIN** François, **LATROMPETTE** Sophie, **GIBAULT** Florent, **MOREAU** Cédric, **CHAT** Cyril, **BERTHELOT** Lucie, **GIRARDEAU** Fabrice, **TEILLET** Philippe, **MENNEGUERRE** Jean-Luc

Etai^{ent} absents et excusés : néant

Etai^{ent} représentés : **DUGLEUX** Sébastien donne pouvoir à Philippe TEILLET

Madame le Maire remercie l'assistance d'être présente, et constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Mme Lucie BERTHELOT a été désignée secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur Elmano MARTINS, vice-président de Niort-Agglo en charge du cycle de l'eau a présenté l'étude patrimoniale ANC : Contexte et enjeu à Val-du-Mignon concernant la commune déléguée d'Usseau.

Présentation de l'étude à partir du document Powerpoint (joint en pièce annexe de ce Compte rendu)

Réponse aux questions des élu.e.s

1. Approbation du compte rendu

Le compte rendu du Conseil Municipal du 20 novembre 2020 ayant apporté des observations particulières, il sera corrigé et représenté au Conseil Municipal du 19 Février 2021.

2. Approbation des rapports annuels 2019 sur le prix et la qualité des services de l'assainissement collectif et non collectif

En première partie de Conseil Municipal, Mr Elmano MARTINS a présenté les rapports envoyés en pièce annexe à la convocation du Conseil Municipal, ne relevant pas de remarque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à la majorité, l'approbation des rapports annuels 2019 sur le prix et la qualité des services de l'assainissement collectif et non collectif.

VOTE : 15 POUR/ 0 CONTRE/ 4 ABSTENTIONS

3. Désignation d'un référent à la commission géographique du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise - SMBVSN

Madame le Maire, présente au Conseil Municipal le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise (SMBVSN), qui assure depuis le 01/01/2020 la mise en œuvre de la compétence Gestion Des Milieux Aquatiques et Prévention

des Inondations sur les communes et intercommunalités concernées par le bassin hydraulique afférent, en Deux-Sèvres et Charente-Maritime.

Les statuts prévoient l'instauration de commissions géographiques à l'échelle des sous-bassins hydrauliques. Il est donc demandé au Conseil Municipal de nommer un représentant.

Madame le Maire, ajoute que la nomination d'un seul référent semble insuffisante et propose de nommer des responsables de secteur qui transmettront les informations aux référents (Référent « Lieu-Dit »).

Mr VIAUD Patrice se porte volontaire car il est déjà référent au SMBVSN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la nomination de Mr VIAUD Patrice en tant que représentant de la commission géographique du SMBVSN.

VOTE : 19 POUR/ 0 CONTRE/ 0 ABSTENTION

4. Ouverture du quart des crédits d'investissement avant le vote du budget

Monsieur BERTAU Jean-Marie, Adjoint au maire, expose l'article 15 de la Loi n°88/13 du 5 janvier 1988 qui permet au Maire sur autorisation du Conseil Municipal d'engager, liquider et mandater les nouvelles dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Madame le Maire, informe que les dossiers du Plan de Relance ont été présentés en commission au département le 25/01/2021.

Afin de ne pas bloquer les opérations d'investissement en cours avant le vote du budget 2021, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement (Radiateurs du logement de Thorigny, Isolation thermique de la Mairie, Radiateur des vestiaires de l'école, Machine à bois, Main courante du stade) dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ouverture du quart des crédits d'investissement avant le vote du budget.

VOTE : 19 POUR/ 0 CONTRE/ 0 ABSTENTION

5. Campagne de stérilisation des chats

Mr WIERZBICKI Pascal , avec l'accord de Mme le Maire, expose que des colonies de chats errants sont présentes et qu'une campagne de stérilisation pourrait être une solution. L'association « Un chat sans toit » peut, s'il y a convention avec la commune, aider financièrement à cette opération afin de réguler la prolifération des chats errants qui sont sous la responsabilité de la commune. Certaines règles (trappage, délais , etc) doivent se faire dans les règles pour éviter tout litige avec les habitants de la commune ou les propriétaires des animaux et ainsi protéger la ville et l'association.

Il est aussi rappelé, que depuis 1999, les animaux domestiques ont l'obligation d'être indentifiés.

L'identification d'un montant de 30,10 € sera prise en charge par la commune. Les frais de stérilisation seront pris en charge par l'association « Un chat sans toit », à savoir 68,60 € pour une femelle et 49,40 € pour un mâle.

Monsieur GIBault Florent, souligne qu'il est obligatoire de posséder un agrément de piégeage.

Monsieur MENEGUERRE Jean-Luc, précise qu'il est lui-même piégeur agréé.

Monsieur VIAUD Patrice informe qu'il se rapproche de la Préfecture et de la Fédération de Chasse afin d'obtenir des informations complémentaires concernant le piégeage.

Après les prises de paroles, et afin de répondre au questionnement sur le piégeage, Madame le Maire décide le report de la délibération.

6. Contrat de maintenance IRIS avec SEOLIS pour l'éclairage public sur Usseau et Priaires

Madame LIXON Myriam, expose au Conseil Municipal qu'il existe déjà un contrat IRIS pour Thorigny/Le Mignon et qu'il serait intéressant de le regrouper avec le contrat Usseau et Priaires. Le contrat IRIS englobe un diagnostic sécuritaire et règlementaire complet et détaillé de notre parc ainsi qu'un forfait par point lumineux pour la gestion au quotidien du réseau d'éclairage public.

La prestation propose un entretien initial et une mise à niveau sécuritaire et règlementaire, des entretiens périodiques et des dépannages en prenant en considération le degré d'urgence du besoin d'intervention.

L'inventaire de notre parc montre qu'il y a des équipements manquants et des équipements non-conformes aux normes en vigueur.

Le montant de la remise en état s'élève à 7 833,54 € HT et le montant de l'entretien, la maintenance et le dépannage s'élève à 3 698,19 € HT par an soit 13 868,10 € HT pour un contrat de 45 mois.

Monsieur MENNEGUERRE Jean Luc demande si la commune peut bénéficier de subventions pour la remise en état du réseau et propose de se renseigner sur les subventions possibles.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le contrat IRIS pour Usseau-Priaires, et d'autoriser Mme Le Maire à signer le contrat d'adhésion pour la période de 45 mois, ainsi que tous documents afférents, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'adhésion au contrat IRIS avec SEOLIS.

VOTE : 19 POUR/ 0 CONTRE/ 0 ABSTENTION

INFORMATIONS DIVERSES

1) Une proposition de présentation de « Bassines non merci » a été faite par Mr BAUDRY. Mr VIAUD Patrice ne souhaite pas cette intervention.

VOTE : 0 POUR / 9 CONTRE/ 5 ABSTENTIONS / 5 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

Monsieur MENNEGUERRE souligne qu'il craint la création d'une ZAD.

Madame Le Maire précise que la gendarmerie est en alerte et a demandé une vigilance particulière sur les transactions de terrains avoisinants les projets, des groupuscules étant déjà repérés par leurs services

Monsieur PETORIN François propose que la Coopérative de l'Eau puisse aussi présenter le projet de réserves de substitution.

2) Madame le Maire et Monsieur VIAUD Patrice expose le projet de la Ferme Giraud. En plus des activités de location en couchage de groupes (touristes, familles, ...), des journées séminaires, des stages de clubs sportifs, des groupes scolaires doivent être étudiés. Mme CONSTANTIN Jocelyne ajoute que cela serait aussi intéressant pour les organismes de formation. Le CSC du pays Mauzéen est intéressé par la structure pour proposer des semaines « Camp pour les jeunes » début Juillet 2021. Des devis vont être réalisés pour différents travaux (isolation, huisseries, toiture). Pour rappel, la commission « Vivre Ensemble » et les associations ont envisagées de privilégier les marchés de Thorigny.

3) Monsieur VIAUD Patrice informe que le CCRET est à la recherche de terrains pour l'implantation de jachères et de haies fleuries dans le cadre de leur projet de sauvegarde des pollinisateurs.

TOUR DE TABLE

Monsieur TEILLET Philippe demande si une réflexion sur la désertification médicale a été menée.

Madame Le Maire, répond que dans le cadre du Contrat local de Santé, il y a un accompagnement des projets sur des territoires de la Niort- Agglo lorsqu'il y a au moins deux médecins qui ont élaboré un projet de santé mutualisé. Sans porteur de projet (professionnels de santé) il n'y a pas de jeunes médecins qui viendront s'installer seuls en campagne. De plus, le projet de santé permet d'accéder aux aides financières de l'ARS, CPAM, état pour l'aide à la construction d'une maison de santé par exemple et l'installation de jeunes praticiens. Elle présente les télécabines médicales pouvant être installées dans un lieu public, avec nécessité d'accueillir et d'accompagner le patient par un agent communal et d'en assumer l'entretien. D'autres modèles comme la valisette en télé-médecine paraît plus accessible, car mise à disposition d'une infirmière, elle pourrait aider aux actes et accompagnements de la personne en lien avec le médecin en télé-médecine. Un groupe de médecins est constitué entre Mauzé sur le Mignon, Epannes, Val du Mignon et Beauvoir sur Niort, mais avec la période Covid et la vaccination, il n'y a pas de concertation possible pour avancer sur le projet de notre secteur.

(M. TEILLET Philippe et M. MENNEGUERRE Jean-Luc seraient intéressés pour assister à une réunion afin de discuter avec des professionnels de santé).

Madame Le Maire fait un point concernant la vaccination. L'ARS et la préfecture ont validé l'ouverture de centres de vaccination, à Mauzé sur le Mignon et Noron, qui pourraient compléter quatre autres centres niortais. Le CSC de Mauzé sur le Mignon pourrait prêter leurs minibus et mettre à disposition des chauffeurs pour le déplacement des aînés de plus de 75 ans vers le centre de vaccination. N'ayant plus de doses disponibles, les centres de Mauzé sur le Mignon et de Noron n'ont pas l'autorisation d'ouvrir.

Mr CHAT Cyril revient sur le cas d'un enfant scolarisé à l'école Eléonore. Une équipe pédagogique a été mise en place pour l'enfant, différentes mesures ont été proposées, après étude du dossier de l'enfant et volonté des parents : uniquement 2 repas par semaine à la cantine, présence en classe uniquement le matin, mise en place d'un suivi par un psychologue avec possibilité de nommer une Auxiliaire de Vie Scolaire à la rentrée.

Madame Le Maire informe qu'une présentation du tableau « Saint Pierre et Ananie » par Mme LAMY aura lieu lors du prochain Conseil Municipal, le 19 février 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h17 mn.

Prochaine réunion : Vendredi 19 Février 2021 à 20h à la salle Socio-éducative de Priaires.

Affiché en exécution de l'article 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Val-du-Mignon, 29 janvier 2021

La secrétaire de séance,

Lucie BERTHELOT

Le Maire,

Marie-Christelle BOUCHERY